

PROCOLE

Centre de Documentation, de Recherche et d'Application des Offensives

PERTURBATION « VERNISSAGE LAPIN »



Perturbation créée lors de l'offensive (IN)Visibilité de Gilbert Coqalane en février 2022

OBJECTIF

La perturbation *vernissage lapin* permet à un perturbacioniste, dénommé ici « artiste », invité par une institution d'État ou un établissement bénéficiant de subventions publiques, d'alerter le public sur la non-rémunération des artistes lors d'une exposition pourtant intégrée dans un cadre économique.

MISE EN GARDE

- La plus grande discrétion est nécessaire pour la bonne exécution du scénario que l'artiste prépare.
- La perturbation ne peut s'exercer dans le cadre d'une exposition organisée par une association ne bénéficiant pas de subventions publiques, ou organisée dans le cadre d'une manifestation caritative, ni avec la complicité de l'organisation.
- Il est indispensable d'anticiper les différents moments de la perturbation, de penser au rythme de leur enchaînement et à leur communication.
- Le personnel en interface avec l'artiste n'est pas responsable de la situation. L'artiste se doit de garder toute la correction possible à son endroit.

PRÉPARATION

Il s'agit de faire illusion, l'artiste (ou le collectif d'artistes) ne doit donc pas changer ses habitudes de travail. Un visuel peut être produit pour la communication, ainsi qu'un texte de présentation. Le **titre** donné à l'exposition ne doit pas directement alerter le public et l'organisateur sur les intentions de l'artiste, son sens étant complètement révélé au moment du vernissage.

Il est nécessaire de montrer son **implication** dans l'exposition et de se rendre disponible afin de répondre aux sollicitations de l'organisateur telles que, par exemple, la rédaction d'une feuille de salle ou la réalisation de tout type de support préparé dans le cadre de l'exposition, ou encore de donner son avis sur le déroulé du vernissage (type de buffet, conception des invitations, liste des invités...).

Des **affiches** seront prévues pour communiquer sur l'exposition. L'artiste peut prélever une part du tirage afin de les mettre en vente lui-même après le vernissage. Pour ne pas s'encombrer l'esprit une fois la perturbation lancée, il est fortement conseillé de préparer la vente en amont : fixation du prix, nombre d'exemplaires disponibles (à titre indicatif, l'usage voulant qu'un artiste propose des séries de 30, 50 voire 100 reproductions d'une œuvre originale, il peut en être de même pour une vente d'affiches), conditionnement, préparation des envois...

Une **liste des œuvres** peut être communiquée à l'organisateur (à l'initiative de l'artiste ou de l'organisateur). Il s'agira essentiellement d'œuvres qui n'existent pas, dont les titres peuvent faire l'objet d'une double interprétation : une première lecture renseigne sur l'œuvre présumée, une seconde lecture permet de comprendre le nom de l'œuvre comme un indice sur la perturbation à venir (voir document joint : *Liste des œuvres de l'exposition* (IN)Visibilité). Il est conseillé de joindre à cette liste quelques visuels d'œuvres déjà réalisées, des photos pouvant être demandées par l'organisateur. Il est tout à fait légitime d'annoncer que les autres œuvres qui seront exposées sont en cours de réalisation.

Une grande **communication** est vivement conseillée afin de montrer son enthousiasme à l'organisateur. Si possible, élargir son réseau afin d'impacter un maximum de publics différents. Le nom du lieu d'exposition doit être répété sans cesse.

L'artiste doit être présent lors du vernissage. Il est généralement invité à dire quelques mots à l'ouverture de l'exposition, et ce **discours** est un des moments possibles pour s'expliquer sur la perturbation causée et les enjeux de la revendication (voir document joint : *Discours à s'approprier*). Il peut être utile d'activer son réseau de journalistes ou de contacter la presse locale pour donner un écho supplémentaire à la perturbation, mais sans dévoiler qu'il s'agit d'une perturbation.

CONSEILS

Le contrat : Il est fortement conseillé de ne pas solliciter l'organisateur, mais d'attendre qu'il propose lui-même un contrat ou une convention. L'absence de lien contractuel entre l'artiste et l'organisateur est un point à mettre en avant dans la communication post-perturbation, et alimente la revendication : le travail fourni ne sera ni rémunéré, ni **déclaré**.

Si un document est produit par l'organisation, il est probablement source d'éléments pouvant enrichir la stratégie d'offensive et sa narration. Certains termes administratifs peuvent être détournés de leur sens et être interprétés au premier degré (une *mise à disposition* laisse entrevoir tout un champ de possibles...). *Il est très peu probable – mais il est nécessaire de s'en assurer – qu'une clause du contrat rende impossible la bonne exécution de la perturbation (ex. : une obligation d'accrochage quinze jours avant le vernissage). Si tel était le cas, il existe une solution : la perturbation demi-lapin, qui permet alors de poursuivre l'action tout en se libérant d'un engagement contractuel (voir détails à la fin du protocole).*

Détourner l'attention : Lors de la préparation de la perturbation, l'artiste doit entretenir le mensonge auprès de l'organisateur, le rassurer sur la bonne avancée du projet et annoncer de fausses nouvelles pour donner l'illusion que les choses avancent (prétendre qu'une nouvelle œuvre est prête, que du matériel a été acheté...).

Montage de l'exposition : L'artiste doit tenir à distance l'équipe organisatrice. Il peut se déclarer autonome pour le transport des œuvres et du matériel, et, si possible, ne pas solliciter d'aide pour le montage, mais demander plutôt le plan de l'espace d'exposition, l'autorisation d'aller faire des mesures ou encore d'aller vérifier des détails, afin de montrer son implication.

Le montage dans une salle vide est un moment propice à la constitution d'archives photographiques ou audiovisuelles, dans lesquelles l'artiste peut notamment se mettre en scène, qui pourront alimenter des communications ultérieures.

Le montage doit être programmé le jour du vernissage. Des contraintes professionnelles et personnelles de calendrier peuvent être invoquées, de même qu'un besoin d'optimiser son emploi du temps. Si la demande est refusée, il est nécessaire de faire son possible pour contourner le refus en choisissant une date au plus proche du vernissage (et en inventant de fausses excuses pour ne pas s'y rendre) afin de finalement décaler le montage au jour J.

Vernissage : La date approchant, l'organisateur peut légitimement s'inquiéter de la tenue de l'exposition, mais l'artiste doit ne pas pouvoir être contacté jusqu'à l'heure du vernissage, où il sera présent en personne. En revanche, il doit continuer à communiquer sur l'événement et la date du vernissage tout en montrant son impatience de rencontrer le public.

Il est nécessaire d'anticiper différents scénarios à l'heure du vernissage. La salle peut être ouverte sans que les officiels ne se déplacent, le discours risque d'être prononcé devant une salle fermée, voire sans public, et il faut s'attendre à devoir gérer la colère de l'organisateur. Dès lors, il est nécessaire de rester souriant et poli pour mieux déstabiliser son interlocuteur.

Le discours est le moment où la perturbation *vernissage lapin* est revendiquée. Il est intéressant de conserver une trace de ce moment. Un complice peut être convié pour filmer, photographier les réactions, afin de constituer des archives pour la suite des événements. Le texte du discours doit être diffusé par les mêmes canaux de communication que ceux utilisés pour informer le public de la tenue de l'exposition.

SUITES ÉVENTUELLES

Il est impossible d'anticiper la **réaction** de l'organisation à l'issue du vernissage. Il est très probable qu'elle ne sera pas bienveillante, et il s'agit de se préparer à différentes suites. Si la fermeture de l'exposition est prononcée, l'artiste peut alors invoquer la censure de sa démarche, donc de son message et de sa revendication. Si l'exposition est maintenue, sa vacuité ne manquera pas de susciter l'interrogation du public et de la presse locale, en quête d'insolite, à qui le message peut être délivré.

Une institution organisatrice peut également s'emparer de la cause et proposer une réflexion, un débat, un forum sur la rémunération des artistes avec les acteurs locaux. Il n'est pas impossible que cette implication débouche sur une prise de conscience, voire une proposition de solution. Dans le cas contraire, l'échec de l'institution est à relever et à faire connaître afin de mettre en avant le désintérêt de la chose publique pour la rémunération des artistes.

AUTRE OPTION : LA PERTURBATION *DEMI-LAPIN*

Si la mise en œuvre de la perturbation *vernissage lapin* est plus facilement envisageable pour un collectif d'artistes, un artiste isolé qui souhaiterait pratiquer cette offensive mais qui appréhenderait son dénouement pourrait privilégier la perturbation *demi-lapin*, peut-être plus redoutable.

Il s'agit de suivre le déroulé de l'offensive complète jusqu'au moment où la question du montage ne pourra plus être éludée (idéalement, une dizaine de jours avant le vernissage), pour finalement se désengager de l'exposition en invoquant une situation financière problématique. La raison invoquée peut être une source de revenu prétendument attendue qui n'arrive pas et qui implique que **l'artiste ne peut pas se permettre de passer du temps sur une exposition qui ne le rémunérera pas**, qu'il lui faut utiliser ce temps de façon alternative pour subvenir à ses besoins.

En revendiquant la perturbation vernissage lapin, l'artiste donne plus de poids à cette offensive, augmente son impact et sa visibilité en lui conférant une portée collective.

Le CDRAO n'attend pas de l'artiste qu'il le cite dans sa perturbation, il n'est pas non plus demandé à l'artiste de citer le mouvement perturbationniste. En revanche, les membres de celui-ci ainsi que ceux du CDRAO se tiennent à la disposition de l'artiste pour le conseiller et l'orienter, ainsi que pour collecter tout retour d'expérience.

ANNEXES

- Liste des œuvres de l'exposition *(IN) Visibilité*
- Discours à s'approprier
- Communiqué de presse de l'exposition *(IN) Visibilité*
- Présentation du CDRAO et du mouvement perturbationniste

LISTE DES ŒUVRES DE L'EXPOSITION (IN)VISIBILITÉ

1) *Jusqu'ici tout va bien*

Création 2021. Installation / Techniques mixtes

Dimensions variables

2) *L'essentiel*

Création 2020. Installation / Techniques mixtes

Dimension : 172 cm

3) *Le non-essentiel*

Création 2020. Installation / Techniques mixtes

Dimension : 172 cm

4) *System of a eco : Steal it*

Création 2020. Série de 40 sculptures / Techniques mixtes

Dimensions : 14,5 x 12 x 1 cm (quantité : 40)

5) *(IN) Visibilité*

Création 2021. Installation / Techniques mixtes

Dimensions : 45 x 32 cm

6) *Visibilité*

Création 2008-2021. Série de 13 sculptures / Techniques mixtes

Dimensions : 35 x 28 cm (quantité : 13)

7) *Cheval de Troie, ou L'une des notions de la définition d'un animal est sa mobilité*

Création 2015. Sculpture / Techniques mixtes

Dimensions variables

8) *Cheval de Troie, ou L'une des notions de la définition d'un animal est son instinct de survie*

Création 2015. Sculpture / Techniques mixtes

Dimensions : 31 x 28 x 28 cm

9) *Vautour*

Création 2020. Sculpture / Techniques mixtes

Dimensions : 76 x 52 x 30 cm

10) *I wanna be your dog #4*

Création 2020. Sculpture

Dimensions : 125 x 87 x 45 cm

11) *I wanna be your dog #3*

Création 2017. Sculpture / Techniques mixtes

Dimensions : 275 x 135 x 45 cm

DISCOURS À S'APPROPRIER

Discours prononcé le 2 février 2022 par Gilbert Coqalane en ouverture de l'exposition *(IN) Visibilité*, duquel l'artiste peut s'inspirer librement pour développer son argumentation.

Vous devez vous dire que vous ne savez pas ce qui se passe, que vous ne comprenez rien, mais qu'après tout c'est peut-être normal, car vous êtes dans une exposition d'art.

Je ne sais pas si cela peut vous rassurer, de mon côté, je ne comprends rien également. Une seule chose est sûre, c'est que vous êtes au cœur de la perturbation intitulée *vernissage lapin* et dans l'offensive *visibilité*. Comme l'indiquait Raymond Devos, « Rien, c'est déjà quelque chose, et cela se prouve par notre présence ». Je viens de vous dire que je ne comprends rien. Effectivement, je ne comprends pas pourquoi des ami.e.s artistes vivent dans la peur du lendemain, pourquoi des ami.e.s artistes ne peuvent pas prendre leur retraite, pourquoi des ami.e.s artistes arrêtent leur activité au profit de jobs alimentaires ou cumulent plusieurs activités, pourquoi des ami.e.s retardent leur parentalité, pourquoi des ami.e.s retardent leur séparation avec leur conjoint. Je ne comprends pas pourquoi des ami.e.s reportent leurs soins médicaux... Ces ami.e.s, ce sont également des collègues, des collègues artistes, des personnes que je n'ai jamais rencontrées pour la plupart, je m'inclus donc dans ce groupe...

Je pourrais poser encore plus de questions, mais je préfère les réponses et j'ai essayé de comprendre, j'ai juste pris l'exemple et l'analyse de cette exposition.

J'ai été invité à exposer dans ce lieu, il y a un an et demi, un lieu comme il en existe des milliers en France, donc ce n'est pas une offensive contre Villers-lès-Nancy, ni contre son personnel qui m'a très bien accueilli, je suis vraiment désolé pour le nombre incalculable de mensonges, ce n'est pas une offensive contre les élus, que je ne connais pas, c'est une offensive artistique contre la précarité institutionnalisée.

Donc, il y a un an, on me contacte, on aime bien mon travail, ma démarche, ma notoriété, mon accessibilité... On me propose un mois et demi d'exposition, donc je commence à créer : le titre, le concept, le texte de présentation, le texte biographique, la liste des œuvres, les valeurs d'assurance, les différents allers-retours (174 km), le visuel de l'affiche, l'organisation par téléphone (166 min), l'organisation par mail (62 mails, oui, oui, 62 mails, vous voyez, ce n'est pas rien de ne rien créer), la préparation du contrat que je n'ai d'ailleurs pas encore reçu, le discours, et je ne me suis pas arrêté là, le montage était prévu aujourd'hui à partir de 10 h 30, j'ai volontairement choisi la date de montage la plus proche possible du vernissage et je ne suis pas venu installer.

À ce moment précis, nous sommes dans le présent. Ici.

Pourquoi tout ça pour finalement ne rien installer ? J'ai décidé d'activer l'offensive *visibilité* pour rendre visible un fait courant : je ne suis pas payé. Et c'est un fait courant pour de nombreux artistes sollicités par les institutions.

La suite logique de mon travail artistique aurait voulu : réflexion des œuvres, achat de matériel, réalisation des œuvres, emballage des œuvres et transport des œuvres, montage de l'exposition.

Peut-on concevoir d'autres façons d'envisager l'art ?

La suite logique aurait été la visite du public pour le bonheur du ministère de la Culture, la visite des touristes pour le bonheur du ministère de l'Économie, la visite des scolaires pour le bonheur du ministère de l'Éducation nationale, la visite des habitants des EHPAD pour le bonheur du ministère des Solidarités... j'en oublie certainement...

Peut-on concevoir d'autres relations avec le public ?

La suite logique aurait voulu de faire vivre l'exposition, communiquer, démonter l'exposition, et stocker le tout.

Peut-on concevoir d'autres façons d'exposer ?

La même logique veut que le maire soit payé, que le directeur culture soit payé, que le personnel d'accueil soit payé, que le traiteur soit payé, que le graphiste soit payé, que l'imprimeur soit payé...

Peut-on envisager d'autres façons de partager ?

L'artiste qui crée à lui tout seul ce réseau économique n'est pas payé, pire, il perd de l'argent, et on lui vend la promesse d'éventuelles ventes de ses œuvres pour gagner de l'argent, mais encore faut-il éponger les dettes de l'organisation. Si je vends une œuvre, c'est la vente d'une œuvre, sauf qu'ici je produis une exposition, et personnellement je n'ai jamais vu un collectionneur acheter une exposition, si vous en connaissez je veux bien son mail. Pour extrapoler, c'est un peu comme si vous aviez dit au traiteur (qui était prévu, mais non présent à cause de la crise sanitaire) : « faites un grand banquet gratuit, peut-être que vous vendrez un pain-surprise ».

Je ne suis pas payé, et je pourrais même dire « nous » ne sommes pas payés, nous ne sommes pas entre amis, ce n'est pas pour une association, c'est pour un lieu à gérance municipale, j'ai décidé de ne pas faire d'exposition, ou d'exposer autrement, d'exposer cette perturbation, de m'exposer, j'ai décidé d'être payé en visibilité d'où le titre de l'exposition, je me paie réellement avec ce qu'on me promet, et, entre nous, mon devis visibilité risque d'être élevé.

La visibilité est pour moi, c'est un dû, je me sers, mais cette visibilité, je souhaite la partager pour que les lumières ne soient pas exclusivement portées sur les artistes, je suis de nature altruiste, je souhaite partager la lumière avec les décideur.euse.s, qui connaissent la réalité de la précarité des artistes, qui alimentent cette précarité, mais je vous l'accorde, le monde va trop vite, nous sommes dans un pays administratif, les histoires de subventions, les histoires d'indépendance de programmation, vous avez d'autres missions plus importantes, et c'est tout à votre honneur.

Il y a une citation qui dit que « quand il y a un problème, il y a une solution », c'est ce que propose cette exposition, trouver une solution, un temps pour la solution, laisser le temps aux décideurs de décider, une agora, un espace public, certes on ne va pas révolutionner le monde, on va agir localement, ensemble, je reste donc à disposition, nous allons trouver des solutions pour que les prochains artistes qui vont intervenir dans ce lieu soient rémunérés, nous avons donc un mois et demi pour trouver une solution provisoire ou même idéalement pérenne, pour ne pas alimenter ce système qui engendre de la précarité.

Je vous propose donc la création d'une œuvre participative, immatérielle, invisible, perturbationniste, mais qui, je vous rassure, se verra, certes autrement que par une œuvre d'art, enfin quoique...

Ce salaire ne peut être que source de création, regardez ce que font les artistes dans la précarité, imaginez ce qu'ils ou ce qu'elles vont faire en étant payés...

Je désire que l'exposition soit ouverte aux heures traditionnelles, que ma démarche soit expliquée aux scolaires, aux habitants, aux pensionnaires des EHPAD, faisons vivre cette exposition, j'invite toute personne à visiter l'exposition, à ne rien voir, en soutien à ce mois et demi et plus qui va durer pour trouver une solution viable.

Le protocole prévoyait que je parle après monsieur le maire, il m'a donné la parole en premier, j'ai essayé de faire court, je vais vous redonner la parole, avant je réitère mes remerciements, au public qui est venu participer à cette offensive, et aux organisateurs qui ont permis à leur insu cette perturbation et la découvrent en même temps que vous.

Juste pour terminer, de mon côté, je ne réclame pas d'argent, il est trop tard, je vais me débrouiller seul, car j'ai déjà réfléchi à mon modèle économique, j'ai en ma possession 50 affiches de l'exposition (*IN*) *Visibilité* payées par la ville de Villers-lès-Nancy, si vous souhaitez me soutenir, ces affiches seront prochainement en vente sur Internet.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'EXPOSITION (IN)VISIBILITÉ

Communiqué de presse
17 / 02 / 22

C.D.R.A.O
Centre Documentation,
Recherche, Application
des Offensives

**L'artiste Gilbert Coqalane lance une offensive "visibilité"
contre la précarité institutionnalisée en présentant du vide,
la mairie de Villers-lès-Nancy (54) ferme son exposition
et les perturbations continuent.**

Le 2 février 2022 à Villers-lès-Nancy (54), l'artiste perturbationniste Gilbert Coqalane présente une salle entièrement vide lors du vernissage de son exposition "(In)visibilité" à la Galerie Madame de Graffigny où il avait été invité par la mairie qui gère le lieu. Devant des protagonistes municipaux et un public déstabilisé, voire en colère, il explique dans son discours qu'il active l'offensive "Visibilité" pour rendre visible un fait courant pour de nombreux artistes sollicités par les institutions: il n'est pas payé. Il invite à la création d'une œuvre invisible et participative avec les décideurs, les artistes et le public, afin de trouver une solution pérenne.

Douze minutes après la fin de son discours, la galerie Madame de Graffigny est fermée. Deux jours plus tard, l'exposition est fermée sur décision de la mairie de Villers-les-Nancy. Le 5 février, Gilbert Coqalane rencontre le maire et son directeur de cabinet, l'exposition reste inaccessible au public, mais des discussions s'ouvrent, notamment sur la proposition du maire d'organiser en urgence un forum sur la rémunération des artistes avant le 13 mars, date de fin de l'exposition.

L'artiste communique en continu sur les réseaux sociaux toutes les étapes de cette offensive imaginée il y a un an et demi, quand la municipalité l'a contacté pour l'inviter à exposer. Les soutiens, les témoignages, les remerciements venus de toute la France se multiplient, alors que Gilbert Coqalane continue à déclencher ses perturbations. Son objectif: que les décideurs cessent d'alimenter la précarité des artistes en ne les payant pas, alors qu'ils alimentent à eux seuls tout un réseau économique profitable aux institutions.

Pourtant, une multitude de chartes institutionnelles existent, en 2019 le ministère de la culture recommande un minimum de rémunération au bénéfice des artistes, au titre de la présentation publique de leurs œuvres dans le cadre d'une exposition monographique ou collective, mais tout n'est que recommandation. Le 11 janvier 2022, une proposition de loi relative à la rémunération des artistes en arts visuels est déposée par des députés à l'Assemblée Nationale.

Le CDRAO (Centre Documentation Recherche Application des Offensives), qui promeut la perturbation et l'offensive comme nouvelle pratique artistique et développe le mouvement artistique Le Perturbationnisme, se fait désormais le relais de l'artiste Gilbert Coqalane, dans un objectif collectif.

La mairie de Villers-les-Nancy poursuit ses engagements, et un forum "Union des Solutions" réunira de nombreux et divers protagonistes concernés par le sujet le samedi 5 mars à 10h à la salle municipale Jean Ferrat. Cette rencontre sera ouverte au public et diffusée en direct sur les réseaux.

Gilbert Coqalane.

Artiste, Président du CDRAO (Centre de Documentation Recherche Application des Offensives),
Président des éditions L'Armée Recrute, fondateur du Perturbationisme, intervenant scolaire.

Membre du conseil d'administration de la Fédération de l'Art Urbain.

Le C.D.R.A.O (Centre de documentation, de recherche et d'application des Offensives) est un centre permettant de créer, développer et faire la promotion de la perturbation comme action artistique.

Planifiées pour opérer dans le quotidien tout en s'inscrivant dans le champ de l'art, les perturbations ou ensemble de perturbations appelées offensives sont les moyens de remise en question de l'absurdité de nos modes d'existences.

De par sa vocation à documenter et classer, rechercher et tester, organiser et appliquer des offensives, le C.D.R.A.O met à disposition des publics les archives d'offensives mises en œuvre par des artistes partout dans le monde. Il offre l'opportunité et son soutien à toute personne physique ou morale d'enregistrer, de proposer ou de mettre en œuvre des offensives personnelles ou collectives.

A l'aide du mouvement artistique « Le perturbationisme », des outils comme la perturbaphonie, des méthodes d'applications, le C.D.R.A.O s'engage à mener et à accompagner toutes offensives ayant pour intention de révéler les absurdités des règles, des lois et des réalités, avec pour enjeu la redéfinition de ce qui est établi.

Lien UTILES :

Lien article Est Républicain : <http://www.cdrazo.fr/en-cours/>

Gilbert Coqalane : gilbertcoqalane@gmail.com

Facebook Gilbert Coqalane : <https://www.facebook.com/coqalanegilbert/>

Liens / courriel CDRAO : www.cdrazo.fr contact@cdrazo.fr



LE CDRAO ET LE MOUVEMENT PERTURBATIONISTE

Le CDRAO (Centre de Documentation, de Recherche et d'Application des Offensives) œuvre pour la création, le développement et la promotion de la perturbation en tant qu'action artistique.

Planifiées pour opérer dans le quotidien tout en s'inscrivant dans le champ de l'art, les perturbations et les offensives (ensembles de perturbations) sont les moyens de remise en question de l'absurdité de nos modes d'existence.

Le CDRAO a vocation à documenter et classer, rechercher et tester, organiser et appliquer des offensives, et met à la disposition des publics les archives d'offensives et de perturbations mises en œuvre par des artistes partout dans le monde. Il offre l'opportunité, et son soutien, à toute personne physique ou morale d'enregistrer, de proposer ou de mettre en œuvre des offensives personnelles ou collectives.

Le CDRAO s'engage à mener et à accompagner toute offensive dans le cadre du mouvement artistique *le perturbationisme*, à l'aide d'outils et de méthodes d'application. L'objectif étant de révéler les absurdités des règles, des lois et des réalités, avec pour enjeu la redéfinition de ce qui est établi.

La perturbation est une activité créatrice mêlant l'intuition, la réflexion, la recherche, l'expérimentation, et l'utilisation d'outils ou de méthodes permettant le développement du perturbationisme, et par là même l'efficacité et la diversité des perturbations dans l'espace public, certains outils pouvant également être déployés pour résoudre une problématique dans la pratique des perturbationnistes.